

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation d'exploiter un élevage de 400 truies productrices en système naisseur-engraisseur (soit 5 475 animaux-équivalents) sur le territoire de la commune de WIEGE-FATY – RD 31, et d'épandre les effluents issus de l'exploitation sur le territoire des communes de CHIGNY, DORENGT, FRANQUEVILLE, HARY, MALZY, PROISY, ROMERY, ROUGERIES, SAINT-GOBERT, SAINT-PIERRE-LES-FRANQUEVILLE, VOULPAIX et WIEGE-FATY, présentée par le GAEC HERBERT Frères et la SARL PORCY FATY.**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté préfectoral N° IC/2014/060 en date du 25 avril 2014, une enquête publique qui sera ouverte **du mardi 3 juin 2014 au jeudi 3 juillet 2014 inclus**, dans la commune de WIEGE-FATY sur la demande d'autorisation d'exploiter, présentée par Messieurs Xavier et Christophe HERBERT, co-gérants du GAEC HERBERT Frères et de la SARL PORCY FATY, dont le siège social est situé 9 rue du Maréchal Lerclerc à WIEGE-FATY (02120).

Le projet consiste notamment en :

- ▶ l'exploitation d'un élevage de 400 truies productrices en système naisseur-engraisseur (soit 5 475 animaux-équivalents - rubrique 2102-1 et 3660-b de la nomenclature des installations classées) sur le territoire de la commune de WIEGE-FATY ;
- ▶ l'épandage des effluents de l'exploitation sur le territoire des communes de CHIGNY, DORENGT, FRANQUEVILLE, HARY, MALZY, PROISY, ROMERY, ROUGERIES, SAINT-GOBERT, SAINT-PIERRE-LES-FRANQUEVILLE, VOULPAIX et WIEGE-FATY ;

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne ([www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, dans la mairie de WIEGE-FATY ou à la Direction départementale des territoires, aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de WIEGE-FATY, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent également être demandées auprès de Messieurs Xavier et Christophe HERBERT, représentant le GAEC HERBERT Frères et la SARL PORCY FATY, dont le siège social est situé 9 rue du Maréchal Lerclerc à WIEGE-FATY (02120) ou à la Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité ICPE, déchets - 50 Boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex.

Madame Denise LECOQ, inspecteur des impôts en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire l'enquête et Monsieur Claude BREHIN, directeur départemental adjoint des territoires en retraite, a été désigné en qualité de suppléant.

Madame Denise LECOQ siègera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Mardi 3 juin 2014	9h00 - 12h00	WIEGE-FATY
Mercredi 11 juin 2014	9h00 - 12h00	WIEGE-FATY
Jeudi 19 juin 2014	17h00 - 20h00	WIEGE-FATY
Samedi 28 juin 2014	9h00 - 12h00	WIEGE-FATY
Jeudi 3 juillet 2014	15h00 - 18h00	WIEGE-FATY

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), à la mairie de WIEGE-FATY et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Directeur départemental des Territoires de l'Aisne et par délégation,  
Le responsable de l'unité

Thomas BOSSUYT